



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION EUROPEENNE D'AGRICULTURE

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Budapest (Hongrie), 27-28 septembre 2023

Aperçu de la situation concernant la neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale

Résumé

Le présent document met l'accent sur les effets de la dégradation des terres en Europe et en Asie centrale et sur la manière dont l'action menée dans le monde (Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et objectifs de développement durable) aborde cette question. Il examine également les outils et les mécanismes qui aident les pays à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres. Les terres sont une ressource naturelle vitale qui fournit de la nourriture, de l'eau et de l'air aux millions de personnes qui dépendent de l'agriculture. Leur dégradation s'est accélérée ces deux derniers siècles en raison des pressions combinées qu'exercent sur elles la production agricole et animale, l'urbanisation et des phénomènes climatiques extrêmes tels que les sécheresses. Les changements constants d'affectation des terres, les pratiques agricoles non durables et le changement climatique risquent fortement de mettre en péril notre bien-être humain et, surtout, de fortement menacer l'ensemble des services écosystémiques et la biodiversité. Le présent document décrit dans son ensemble le concept de dégradation des terres et examine les liens qu'il entretient avec le changement climatique, la biodiversité, le régime foncier, les questions de genre et d'autres aspects socioéconomiques. Il donne également un aperçu de la situation actuelle de la région, des principaux défis et du rôle que joue la FAO dans le soutien apporté aux pays. À la fin du document, on trouvera une liste de recommandations adressées aux pays et aux autres acteurs clés.

I. Introduction

1. La terre et l'eau sont des ressources naturelles fondamentales pour la viabilité écologique, l'agriculture et le développement rural. Les multiples crises que connaît le monde aujourd'hui exercent une pression énorme sur les terres, l'eau et les autres ressources naturelles. D'ici à 2050, le secteur agricole

mondial devra produire 56 pour cent d'aliments supplémentaires¹ pour nourrir une population estimée à 9,7 milliards de personnes (World Resources Institute, 2019).

2. La dégradation des terres, l'insécurité des droits fonciers sur les ressources naturelles et les pratiques non durables de gestion des terres et de l'eau sont des facteurs qui exercent une pression croissante et détériorent les ressources naturelles irremplaçables dont nous dépendons tous.

3. Pour appuyer la production agricole et lutter contre la dégradation des terres et le changement climatique, il faut gérer les ressources naturelles, y compris la terre et l'eau, de manière durable, comme deux ressources non pas distinctes, mais intégrées. Il faut bien comprendre l'interaction cruciale qui s'opère entre les deux. Ce n'est que dans cette optique holistique que l'on pourra atteindre les objectifs de développement durable.

4. La gouvernance responsable des régimes fonciers et la neutralité en matière de dégradation des terres sont au cœur de plusieurs ODD et de leurs cibles respectives. Les liens opérationnels entre une gouvernance responsable des terres et le développement durable sont de plus en plus reconnus, notamment entre la sécurité foncière et une gestion durable des terres, la santé des sols, la restauration des terres, la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

5. Le présent document d'information porte sur la dégradation des terres dans le contexte d'une gestion intégrée des terres et des eaux pour un développement durable en Europe et en Asie centrale. Ce document et un second, «Gouvernance foncière dans le contexte de la gestion intégrée des terres et des eaux en Europe et en Asie centrale (ECA/43/23/5)», alimenteront le volet technique consacré à la gouvernance des terres et à la neutralité en matière de dégradation des terres de la 43^e session de la Commission européenne d'agriculture.

6. Le cadre de cette neutralité est présenté dans la section 2. La section 3 en présente le contexte et le concept. La section 4 dresse un aperçu de la situation de la région. La dernière section, la section 5, présente des conclusions et des recommandations ainsi que les deux documents d'information relatifs au régime foncier et à la neutralité en matière de dégradation des terres qui doivent aider les membres et la FAO à atteindre de manière holistique et intégrée cette neutralité dans la région.

II. Cadre de la neutralité en matière de dégradation des terres

7. Le concept de neutralité en matière de dégradation des terres a été introduit dans le dialogue mondial par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et adopté en 2015 dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (CLD, 2021a). Le Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention comprend cinq objectifs stratégiques (OS):

- OS 1: Améliorer l'état des écosystèmes touchés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et faciliter la neutralité en matière de dégradation des terres.
- OS 2: Améliorer les conditions de vie des populations touchées.
- OS 3: Atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables.
- OS 4: Améliorer l'environnement dans le monde par une mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

¹ Par rapport aux aliments produits en 2010.

- OS 5: Mobiliser des ressources financières et non financières substantielles et supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre de la Convention en nouant des partenariats efficaces aux niveaux mondial et national.

8. La neutralité en matière de dégradation des terres vise à préserver la base de ressources terrestres en assurant l'absence de perte nette de terres saines et productives par une combinaison de mesures qui évitent, réduisent et inversent cette dégradation (Orr *et al.*, 2017). Les politiques et programmes mis en place pour éviter, stopper et inverser ce phénomène ont longtemps pâti de l'absence d'un objectif global clair et de cibles quantitatives et limitées dans le temps qui puissent guider l'action et aider à obtenir des progrès mesurables.

9. Les cinq objectifs stratégiques se rapportent tous à cette neutralité et aident à l'atteindre; toutefois, l'OS 1 est considéré comme le principal (indicateurs biophysiques) et est directement lié aux objectifs de développement durable. La neutralité en matière de dégradation des terres a été adoptée comme cible de l'objectif de développement durable n° 15 (cible 15.3), offrant un cadre pour vérifier l'avancement de la dégradation des terres, comprendre son ampleur et évaluer son impact actuel et potentiel sur l'environnement et les moyens de subsistance dans la région². Le fait d'atteindre la neutralité aidera directement à respecter les objectifs et engagements mondiaux de la région, notamment l'absence de pauvreté (ODD 1), la faim zéro (ODD 2), l'eau propre et l'assainissement (ODD 6) et la vie terrestre (ODD 15). Pour y parvenir, il faut conserver la biodiversité et les paysages forestiers et montagneux, eux-mêmes liés aux sources de captage d'eau. Dans tous ces domaines, la FAO a aidé la région par des projets et des programmes.

10. Les ODD offrant une vision holistique et multidimensionnelle du développement, il se peut que les interactions entre eux produisent des résultats divergents, comme des synergies (positives) et des arbitrages (négatifs). Bien qu'entre les ODD, les corrélations positives l'emportent largement sur les négatives, il faudrait éviter d'avoir à arbitrer entre l'ODD 15 et d'autres objectifs tels que l'ODD 10 sur la réduction des inégalités, l'ODD 1 sur l'élimination de la pauvreté et l'ODD 4 sur une éducation de qualité (Pradhan *et al.*, 2017).

11. Cela dit, on peut affirmer que la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres aura directement ou indirectement un effet positif sur l'ensemble des 17 ODD (FAO, 2022). Les initiatives visant la conservation et la gestion durable des forêts (cibles 15.1 et 15.2), les écosystèmes de montagne et la biodiversité (cible 15.4) ainsi que les actions destinées à accroître les surfaces cultivées dans le cadre d'une agriculture durable et le revenu moyen et les moyens de subsistance des agriculteurs (ODD 2) ou à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation et à limiter le changement climatique (ODD 13) auront une incidence sur les indicateurs de la neutralité et sur la cible 15.3. Des outils et des indicateurs qui rendent ces synergies et ces arbitrages plus visibles pour les décideurs seront essentiels pour mieux allouer les investissements et sélectionner de manière stratégique les zones de mise en œuvre des projets.

² La cible 15.3 ne comporte qu'un indicateur (15.3.1), dont la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est l'institution garante.

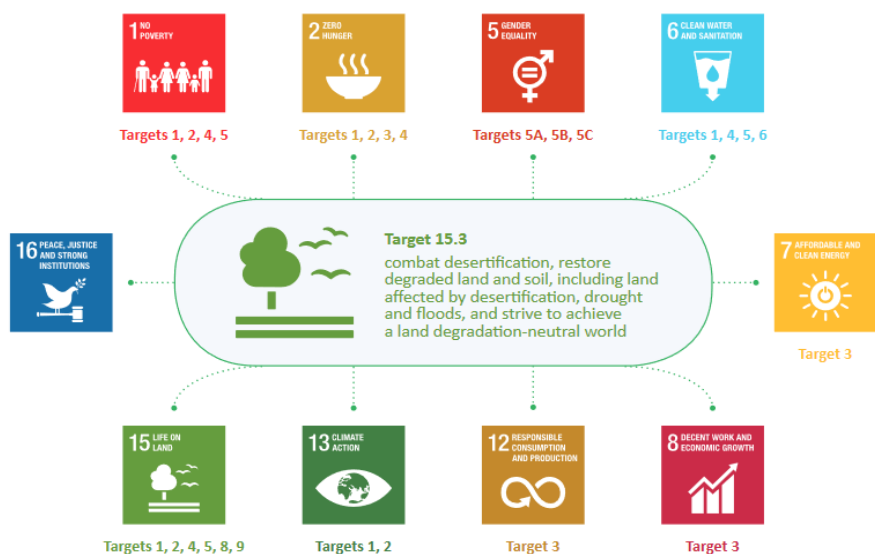


Figure 1. La neutralité en matière de dégradation des terres, accélérateur des objectifs de développement durable

Source: *Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification*. 2019. <https://www.unccd.int/convention/global-mechanism>

12. Le Cadre stratégique de la FAO concourt à la réalisation du Programme 2030 en aidant à rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces, inclusifs, résilients et durables pour une amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie, sans laisser personne de côté. Les systèmes agroalimentaires doivent être transformés pour s'assurer qu'ils protègent, restaurent et promeuvent efficacement une utilisation durable des écosystèmes terrestres et stoppent et inversent la dégradation des terres et la perte de biodiversité³.

13. Les quatre améliorations représentent le principe d'organisation sur lequel la FAO se fonde pour contribuer à la réalisation d'objectifs ambitieux de haut niveau, essentiels pour concrétiser sa vision globale et considérés à travers le prisme des ODD 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim «zéro») et 10 (Inégalités réduites). Elles reflètent les dimensions économique, sociale et environnementale interconnectées des systèmes agroalimentaires. Il importe de relier le Cadre stratégique de la FAO au cadre de la neutralité en matière de dégradation des terres, car les terres constituent la base principale des moyens de subsistance et du bien-être de l'homme, y compris l'approvisionnement en nourriture, en eau douce et en de multiples autres services écosystémiques.

III. Contexte et concepts de la neutralité en matière de dégradation des terres

14. La neutralité en matière de dégradation des terres fournit un cadre d'action qui peut intégrer la conservation de la biodiversité et d'autres objectifs dans le but primordial de maintenir nos terres saines et productives. Ce cadre s'articule autour d'un ensemble de principes, y compris la planification intégrée de l'utilisation des terres et la bonne gouvernance, susceptibles d'assurer la prise en compte de la conservation de la biodiversité dans un environnement d'élaboration de politiques plus intégré (CLD, 2019c).

15. La neutralité en matière de dégradation des terres et la conservation de la biodiversité visent toutes deux à promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles, des écosystèmes et de la biodiversité et peuvent donc se renforcer mutuellement (figure 2) (Eggermont *et al.*, 2015). Toutes deux impliquent également un engagement à atteindre des objectifs socioéconomiques, notamment à contribuer à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, et à veiller à ce que les bienfaits d'une utilisation durable des

³ Le Cadre stratégique de la FAO peut être consulté à l'adresse <https://www.fao.org/strategic-framework/fr>.

terres et de la biodiversité profitent à tous, en particulier aux femmes, aux communautés autochtones, aux pauvres et aux personnes vulnérables.

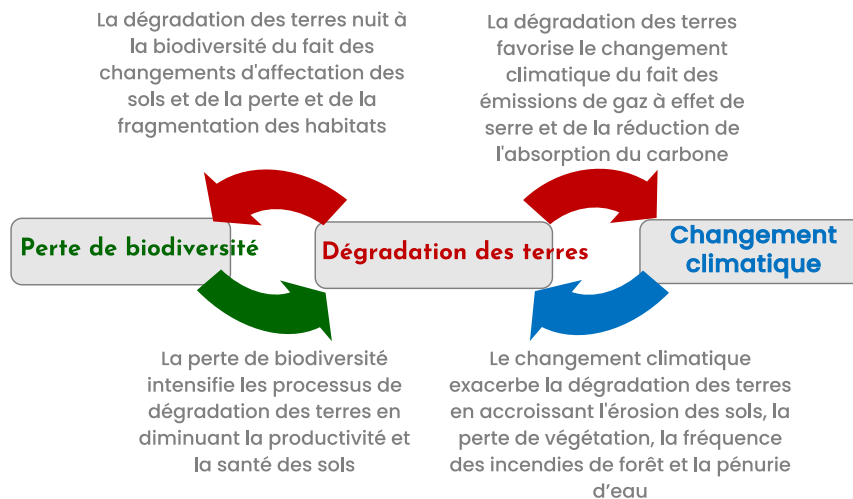


Figure 2. Liens entre la biodiversité, la dégradation des terres et le changement climatique

Source: FAO (adapté par les auteurs).

16. En ce qui concerne le changement climatique, la neutralité en matière de dégradation des terres présente d'importants avantages en termes de renforcement de la résilience et d'adaptation au changement, ainsi que des avantages connexes en termes d'atténuation (GIEC, 2019; GIEC, 2023). La dégradation des terres est l'un des principaux moteurs du changement climatique, émettant des gaz à effet de serre et réduisant la capacité des terres et des sols à agir comme des puits absorbant le carbone. Dans le même temps, le changement climatique exacerbe la dégradation des terres en accroissant l'érosion des sols, la perte de végétation ainsi que la fréquence des incendies et des événements extrêmes (GIEC, 2019). En évitant, stoppant et inversant cette dégradation, on peut non seulement réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi aider les terres à agir comme des puits, à capturer et à stocker le carbone dans les sols et la végétation.

17. En outre, la neutralité en matière de dégradation des terres joue un rôle clé dans le renforcement de la résilience des communautés rurales face aux chocs climatiques en garantissant et améliorant la fourniture de services écosystémiques vitaux et de moyens de subsistance. Selon le rapport 2019 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'agriculture, la sylviculture et les autres utilisations des terres constituent une importante source nette d'émissions de gaz à effet de serre, contribuant à environ 23 pour cent du total des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

18. Les importants défis ainsi que les opportunités liées que présentent les terres et le climat se reflètent de plus en plus dans les contributions déterminées au niveau national qui ont été soumises à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et actualisées ou améliorées conformément aux exigences de l'Accord de Paris. Les objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres et les mesures associées aident à définir et à mettre en œuvre des actions prioritaires et des plans climatiques nationaux, et dépendent de ces derniers. La FAO continuera d'aider les pays de la région à

intégrer ces mesures dans la mise en œuvre et l'actualisation de leurs contributions déterminées au niveau national après que le premier bilan mondial aura été dressé à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023.

Atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres

19. Les mesures prises pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres sont plus efficaces lorsqu'on les planifie de manière intégrée, en tenant compte des différents types de terres qui composent le paysage. Il faudrait que le mécanisme de neutralité soit mis en œuvre à l'échelle du domaine spatial biophysique ou administratif de la planification de l'utilisation des terres et de la prise de décision, et être modulable de manière à ce que les résultats puissent être communiqués au niveau national. Idéalement, il faudrait que ce mécanisme soit intégré dans les processus existants de planification de l'utilisation des terres et mis en œuvre par les institutions existantes, en tenant compte du régime foncier local. Souvent, cela se traduira par des stratégies nationales, institutionnelles et entrepreneuriales qui intègrent des activités complémentaires. Celles-ci pourront inclure l'adoption d'une gestion durable des terres et d'une planification holistique de leur utilisation, y compris les aspects fonciers lors de la planification et de la restauration de terres dégradées à des fins de production.

20. Dans l'action menée pour atteindre la neutralité, il faudra en priorité éviter de dégrader les écosystèmes naturels et intacts, et stabiliser et réduire la dégradation des terres productives. Il faudra également assurer une gestion durable des terres et les restaurer à l'échelle du paysage afin de stimuler les moyens de subsistance, d'assurer la sécurité alimentaire, de protéger les sols et les cours d'eau, d'améliorer le cycle des nutriments, de soutenir les pollinisateurs et de créer une résilience face aux incertitudes climatiques (Liniger *et al.*, 2019).

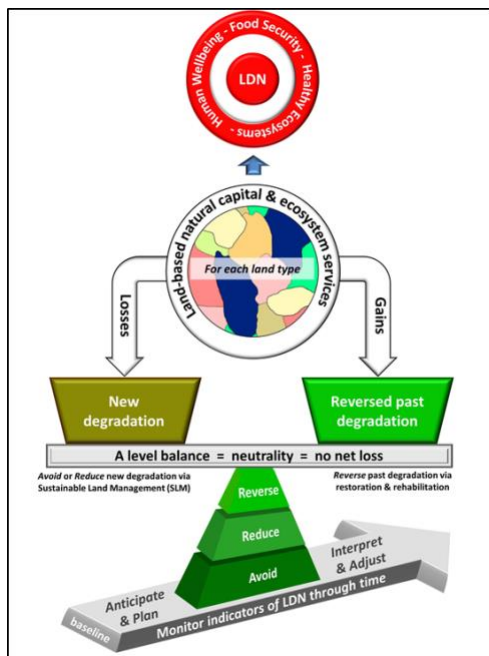


Figure 3. Concept global de neutralité en matière de dégradation des terres, éléments clés du cadre conceptuel et relations entre ces derniers

Source: Orr, B.J., Cowie, A.L., Castillo Sanchez, V.M., Chasek, P., Crossman, N.D., Erlewein, A., Louwagie, G., Maron, M., Metternicht, G.I., Minelli, S. & Tengberg, A.E. 2017. Scientific conceptual framework for land degradation neutrality. In: A report of the Science-policy Interface. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Bonn (Allemagne) (p. 1 à 98).

Suivi de la façon dont la neutralité en matière de dégradation des terres produit des effets

21. Pour combattre la dégradation des terres et progresser vers la neutralité en ce qui concerne leur dégradation et vers la réalisation des ODD connexes, on procède normalement à de nombreuses échelles différentes et avec des activités croisées. Il est très important d'établir des passerelles entre les échelles et de trouver des moyens d'exposer ces changements positifs, pour suivre à la fois les progrès et susciter d'autres améliorations.

22. Pour suivre les progrès accomplis vers l'OS 1 et comprendre la situation du moment, on utilise un ensemble d'indicateurs destinés à rendre compte de la mise en œuvre du Cadre stratégique 2018-2030 de la Convention sur la lutte contre la désertification. Ces indicateurs mesurent les progrès de l'indicateur 15.3.1 des ODD (Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre) sur la base de trois sous-indicateurs, représentés par des tendances:

- OS 1-1: Couvert terrestre (mesure: évolution du couvert terrestre)
- OS 1-2: Productivité ou fonctionnement des terres (mesure: dynamique de la productivité des terres)
- OS 1-3: Stocks de carbone en surface et en sous-sol (mesure: stock de carbone organique du sol)

23. Afin de faciliter l'établissement de rapports nationaux, le Secrétariat de la Convention a fourni à chaque pays partie, sur la base des sources de données disponibles et par l'entremise du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS), des estimations le concernant pour chaque mesure des indicateurs de progrès. Comme il est compliqué de cartographier et d'évaluer la dégradation totale des terres à l'échelle nationale, de nombreux pays doivent s'appuyer par défaut sur des données et des modèles mondiaux ou choisir de ne pas faire rapport. Sur les 53 Membres de la FAO situés en Europe et en Asie centrale, 27 ont rendu compte de l'indicateur 15.3.1 des ODD, et seuls huit ont utilisé des données ou des méthodes nationales.

24. Un fait important à noter lors de l'élaboration des rapports nationaux est que, bien que la plupart des indicateurs soient condensés en une valeur numérique unique, les calculs résultent de la combinaison d'une série de cartes de la dégradation des terres. Les trois cartes clés qui correspondent aux sous-indicateurs de l'objectif stratégique 1 sont ensuite combinées, en appliquant le principe de «l'élément le plus déclassant», pour obtenir une carte finale des terres dégradées et estimer l'indicateur 15.3.1 des ODD. Cette carte est ensuite croisée avec celles de la population (OS 2 et OS 3) ou de la sécheresse (OS 3) pour calculer d'autres indicateurs. Pour l'OS 2 de la Convention, les indicateurs suggérés par défaut sont les suivants:

- OS 2-1: Évolution de la population vivant sous le seuil de pauvreté relative et/ou de l'inégalité des revenus dans les zones touchées
- OS 2-2: Évolution de l'accès à l'eau potable dans les zones touchées
- OS 2-3: Évolution de la proportion de la population exposée à la dégradation des terres, ventilée par genre

25. Il est nécessaire de relier les trois indicateurs biophysiques à l'amélioration des moyens de subsistance. Il est plus difficile, cependant, de comprendre et de mesurer les effets possibles de la dégradation des terres sur les personnes et de déterminer la façon dont elle peut affecter les moyens de subsistance, les communautés, les populations rurales et les groupes vulnérables. Il n'existe pas de liste universellement reconnue d'indicateurs sociaux ou économiques qui permettent d'évaluer l'impact de la dégradation des terres ou les effets positifs d'une neutralité en la matière (seuls les résultats escomptés dans le cadre de la Convention sont pris en compte). Néanmoins, en incluant des indicateurs socioéconomiques

dans l'évaluation de cette neutralité, on peut approfondir et contextualiser les données et montrer comment elle affecte les populations. Les indicateurs socioéconomiques, qui donnent un aperçu des moyens de subsistance et du développement humain, peuvent compléter les indicateurs strictement biophysiques de la neutralité et indiquer si la vie des gens s'améliore grâce aux interventions.

26. Pour l'objectif stratégique 3 de la Convention, il est défini un ensemble différent de sous-indicateurs:

- OS 3-1: Évolution de la proportion de terres touchées par la sécheresse par rapport à la superficie totale des terres
- OS 3-2: Évolution de la proportion de la population exposée à la sécheresse
- OS 3-3: Évolution du degré de vulnérabilité à la sécheresse

27. Cette série d'indicateurs vise à établir un lien entre la dégradation des terres et l'eau, notamment dans le contexte de la variabilité du climat et du changement climatique. Si l'évolution des précipitations est généralement un bon indicateur, cela ne vaut pas pour toutes les plantes, de nombreux endroits dépendant, pour l'irrigation, d'eau provenant de la fonte des neiges ou d'autres sources éloignées. Ces éléments sont extrêmement importants pour une gestion holistique des terres et de l'eau, et s'il est possible de comprendre les interactions spécifiques entre le sol, les plantes et l'eau d'une région, il est également compliqué de les transposer à l'échelle nationale, en particulier dans les pays étendus et géographiquement diversifiés, où il faut concevoir une stratégie qui permette de suivre la situation et d'en rendre compte à l'échelle nationale tout en évaluant et atteignant la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle locale.

28. Pour l'objectif stratégique 4 de la Convention, on utilise les indicateurs suivants:

- OS 4-1: Évolution des stocks de carbone en surface et en sous-sol
- OS 4-2: Évolution de l'abondance et de la répartition d'espèces sélectionnées
- OS 4-3: Proportion de sites importants pour la biodiversité des terres et des eaux douces couverts par des aires protégées, par type d'écosystème

29. Cette série d'indicateurs vise à établir un lien entre la dégradation des terres et la biodiversité, cela en tenant compte d'un large éventail d'échelles. Comme indicateur de la biodiversité et de la santé des sols, on utilise les données relatives au carbone utilisées pour l'objectif stratégique 1, tandis que pour évaluer la performance globale du pays en matière de protection des espèces contre l'extinction, on utilise les distributions d'espèces de la liste rouge. Pour évaluer l'effort de conservation des paysages qui sont des points chauds pour la biodiversité, on utilise le niveau de protection des zones clés pour la biodiversité.

30. Pour l'objectif stratégique 5 de la Convention, on utilise les indicateurs ci-dessous:

- OS 5-1: Ressources publiques bilatérales et multilatérales
- OS 5-2: Ressources publiques nationales
- OS 5-3: Ressources privées internationales et nationales
- OS 5-4: Transfert de technologie

31. Ces indicateurs ont principalement pour but de contrôler le niveau d'investissement dans la lutte contre la dégradation des terres. Ils permettent également de rendre compte d'autres actions qui ne sont pas des interventions directes de gestion des terres, mais sont, par leur pouvoir habilitant, tout aussi importantes, comme la promotion de législations, la mise en place de cadres financiers destinés à appuyer la création de chaînes de valeur durables, et le renforcement des capacités à différents niveaux (administratif, institutionnel, collaboratif, etc.).

32. Si l'on considère dans son ensemble l'impact de la neutralité en matière de dégradation des terres, avec les indicateurs de processus, de réduction du stress et de changement d'état, on voit que les interventions de terrain sont liées à des processus nationaux habilitants, et que cette complexité varie dans chaque contexte local et national. Cela appelle une approche holistique qui puisse utiliser des méthodes ascendantes, participatives et contextuelles pour mettre en place, à l'échelle nationale, des processus qui nous permettent d'atteindre, pour la réalisation d'engagements nationaux et mondiaux, un consensus normalisé et international qui autorise l'établissement de comparaisons entre les pays et les régions. Les aspects énumérés ci-dessous pourraient être utiles et fournir une image plus complète des effets de la dégradation des terres sur les populations:

- pauvreté
- services de base
- sécurité alimentaire
- régime foncier⁴

Neutralité en matière de dégradation des terres et questions de genre

33. Les femmes constituent la majorité des agriculteurs dans de nombreuses régions les plus gravement touchées par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Comme le souligne également le document ECA/43/23/5 relatif au régime foncier, elles ont tendance à être exclues de la direction de la conservation et de la gestion des terres, à ne pas avoir accès aux services de vulgarisation agricole et au crédit institutionnel, et à rencontrer des obstacles à la participation aux processus de développement, de planification et d'élaboration de politiques. En outre, elles sont plus susceptibles d'avoir un accès réduit à l'information, aux ressources et aux droits légaux sur les terres et les ressources naturelles et productives.

34. L'interface science-politique de la Convention sur la lutte contre la désertification conclut que «dans la plupart des pays en développement, la dégradation des terres a un impact différent sur les hommes et les femmes, principalement en raison d'un accès inégal à la terre, à l'eau, au crédit, aux services de vulgarisation et à la technologie» (Orr *et al.*, 2017, p. 73). En conseillant aux gouvernements d'intégrer des perspectives de genre dans leurs initiatives visant la neutralité en matière de dégradation des terres, les projets et programmes transformateurs qui tiennent compte des questions de genre contribuent stratégiquement à la réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres et répondent aux besoins des groupes les plus vulnérables que sont les petits exploitants agricoles, les communautés rurales et les peuples autochtones, l'accent étant mis sur les femmes. Ces projets et programmes peuvent également corriger les relations de pouvoir inégales et la discrimination fondée sur le genre observées dans les systèmes juridiques et coutumiers de nombreuses sociétés.

IV. Neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale

35. En Asie centrale, la dégradation des terres est l'un des principaux facteurs de migration (CLD, 2023). Dans la région, la sécheresse et la désertification entraînent des pertes annuelles d'environ 6 milliards d'USD. Dans l'Union européenne, les ressources naturelles, exploitées depuis longtemps pour les besoins de l'homme, ont modifié le paysage de manière radicale ces 12 000 dernières années, avec une brusque intensification ces deux derniers siècles. La dégradation des terres n'est pas une conséquence inévitable de l'agriculture intensive et du développement. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2022), la plupart des processus de dégradation des terres, ainsi que leurs conséquences critiques, peuvent être stoppés ou du moins réduits et évités. Dans la décision 3/COP.12 (CLD, 2015), les pays membres ont été invités à formuler des objectifs nationaux de réalisation de la

⁴ Pour plus d'informations sur le sujet, voir le document publié sous la cote ECA/43/23/5.

neutralité en matière de dégradation des terres en fonction de leur situation spécifique et de leurs priorités de développement. Cependant, seuls quelques pays de l'Union ont fixé, pour ce qui est de cette neutralité, des objectifs nationaux volontaires⁵.

Fixation d'objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale

36. Sur les 17 pays d'Europe et d'Asie centrale qui mettent en œuvre des programmes de la FAO, 15 (Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Macédoine du Nord, Monténégro, Ouzbékistan, Serbie, Tadjikistan, Türkiye, Turkménistan et Ukraine) se sont engagés à fixer des cibles de réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres. Parmi ces pays, 13 ont fixé et approuvé leurs cibles par consultation d'un groupe de travail (rapport thématique de pays), 10 d'entre eux ayant également approuvé ces cibles par le biais d'une note officielle de haut niveau. Néanmoins, parmi ces pays, nombreux sont ceux qui ne disposent ni d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre et de la réalisation de la neutralité, ni de données locales précises sur les indicateurs nationaux pertinents (outre les trois indicateurs mondiaux minima). Il est à noter que la Fédération de Russie a approuvé ses cibles de neutralité en 2018.

37. Dans l'Union européenne, 60 à 70 pour cent des sols sont dégradés en raison de pratiques de gestion non durables et ont perdu une grande partie de leur capacité à assurer des fonctions écologiques pour diverses formes de vie (CE, 2020b). Treize membres de l'Union européenne ont déclaré, dans le cadre de la Convention, être touchés par la désertification, se fondant sur leurs propres auto-évaluations (Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Malte, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), tandis que seule l'Italie a fixé des cibles de réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres. Ni les autres pays de l'Union européenne, ni l'Islande, la Norvège, la Suisse ou le Royaume-Uni n'ont déclaré, dans le cadre de la Convention, être touchés par la désertification, ou avoir fixé de cibles en la matière. La Commission européenne entend évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'engagement pris de parvenir à la neutralité d'ici à 2030. Ces cinq dernières années, les données disponibles montrent que l'Union européenne a progressé dans la réalisation de la quasi-totalité des 17 ODD. Il est à noter que l'évaluation de l'indicateur 15.3.1 montre que les écosystèmes et la biodiversité restent sous la pression d'activités humaines.

V. Travaux menés par la FAO sur la neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale

38. La FAO aide activement les pays qui mettent en œuvre ses programmes dans la région à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres en produisant sur le terrain des informations, des données et des outils utiles pour restaurer les terres, combattre et surveiller leur dégradation, la désertification et la sécheresse, ainsi que pour mettre en œuvre et intégrer une gestion durable de ces terres. Elle fournit également une aide à la décision et des options pour une gestion durable des terres, démontrant les liens qui existent entre la neutralité en matière de dégradation des terres, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la fourniture de services écosystémiques. Elle met en œuvre des approches cohérentes qui prennent en compte les questions de gouvernance, de genre et d'action locale dans le cadre du rôle et du mandat conférés à la Convention, notamment sous la forme de partenariats avec d'autres organisations internationales et d'activités de coopération menées pour accroître l'attention, créer un environnement favorable et améliorer le financement de ces approches.

⁵ Pour en savoir plus sur les objectifs volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres, consulter le site <https://www.unccd.int/our-work/country-profiles/voluntary-ldn-targets>.

39. La FAO est un partenaire du World Overview of Conservation Approaches and Technologies⁶, qui a joué un rôle essentiel dans l'apport de solutions à la dégradation des terres dans la région. En outre, l'équipe du Partenariat mondial sur les sols de la FAO a coordonné l'action menée pour lancer, le 5 décembre 2017, la première carte mondiale du carbone organique des sols. Cette carte aide à atteindre les cibles des ODD liées aux sols et aux terres, ainsi qu'à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter en établissant un cadre mondial de surveillance et de gouvernance des sols. Si certains pays de la région ont élaboré leurs propres cartes, pour la plupart d'entre eux, la carte mondiale est la seule source de données disponible.

40. La FAO est également membre du Groupe consultatif interinstitutions sur l'indicateur 15.3.1 des ODD et observatrice de l'interface science-politique de la Convention sur la lutte contre la désertification, facilitant ainsi la prise en compte, au niveau mondial, des enseignements tirés par la région tout en facilitant l'échange de connaissances et l'accès aux développements les plus récents. Elle aide à atteindre la cible 15.3 des ODD par des programmes et des activités qui aident les pays, y compris l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et la Türkiye, à atteindre les cibles de réalisation de la neutralité en matière de dégradation des terres. Un guide technique qui doit aider à intégrer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans la mise en œuvre de la Convention et à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres a été élaboré par le Secrétariat de la Convention et la FAO et lancé à la quinzième Conférence des parties à la Convention en 2022.

La FAO facilite, s'agissant de la neutralité en matière de dégradation des terres, une prise de décision fondée sur des données probantes

41. L'une des principales difficultés à surmonter pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres consiste à sélectionner de manière stratégique les zones où les actions de conservation, de gestion durable et de restauration des terres seront mises en œuvre. C'est pour aider en cela qu'a été mis au point un système régional d'aide à la décision (Teich *et al.*, 2023), qui couvre les 17 pays qui mettent en œuvre des programmes. Cela aidera à intégrer d'importantes informations et à définir des zones cibles pour différents types d'interventions dans le paysage, le but étant, en fin de compte, d'équilibrer les gains et les pertes de capital naturel et d'atteindre la neutralité.

42. Le système régional d'aide à la décision permet de visualiser et de comparer facilement des indicateurs spatialement explicites tels que des cartes montrant l'évolution temporelle de la productivité, l'évolution de l'occupation des sols ou du carbone organique du sol, etc. C'est un outil qui permet à tout utilisateur de sélectionner une zone d'intérêt particulière, par exemple un bassin versant, et d'obtenir des statistiques sommaires, des graphiques et des tableaux intégrant les données disponibles, ce qui permet aux décideurs de déterminer les zones qui pourraient faire l'objet de mesures de conservation à prendre en priorité pour éviter une dégradation des terres.

43. Une autre utilisation importante de ce système est le suivi et l'évaluation de la dégradation des terres à différentes échelles spatiales, ce qui offre aux administrateurs et aux parties prenantes la possibilité d'optimiser et d'adapter la gestion des terres. Cela permet d'intégrer efficacement différents types et sources d'information pour établir des rapports à différentes fins, y compris l'OS 1 (sous-indicateurs selon lesquels les progrès vers la neutralité en matière de dégradation des terres aideront également à atteindre plusieurs ODD, y compris ceux liés à l'atténuation des effets du changement climatique et à l'adaptation à ces

⁶ Le World Overview of Conservation Approaches and Technologies (WOCAT) est un réseau mondial sur la gestion durable des terres qui soutient une prise de décision fondée sur des données probantes et influence l'élaboration de politiques à différents niveaux pour promouvoir la mise en œuvre et l'intensification des bonnes pratiques identifiées.

derniers, à la conservation de la biodiversité, à la sécurité alimentaire et hydrique, à la réduction des risques de catastrophe et à la réduction de la pauvreté)⁷.

Soutien apporté aux pays pour l'établissement d'une cartographie efficace de la dégradation des terres et de rapports sur l'indicateur 15.3.1 des ODD

44. La FAO a aidé les pays de la région à recourir à la participation pour intégrer leurs données et leurs connaissances d'experts afin de cartographier la dégradation des terres et de rendre compte de l'indicateur 15.3.1 des ODD à la Convention. Lors de ces ateliers participatifs, les décisions ont été prises sur la base de connaissances d'experts et de l'utilisation de l'informatique en nuage et d'ensembles de données de télédétection. Tous les pays en ont organisé, réunissant en présentiel des acteurs de différents secteurs (foresterie, agriculture, développement urbain, exploitation minière, etc.) aussi représentatifs que possible en termes de territoire, de genre, de jeunesse et d'appartenance à des groupes minoritaires. Les participants n'étaient pas nécessairement qualifiés ou compétents en systèmes d'information géographique ou en télédétection, car l'objectif principal était de prendre des décisions éclairées fondées sur les connaissances d'experts en processus de dégradation. Il était donc essentiel, pour faciliter les discussions, de préparer au préalable les ensembles de données et d'utiliser des applications conviviales. En conséquence, ces pays ont communiqué des estimations plus représentatives des proportions de terres dégradées et produit des cartes pertinentes pour la prise de décision.

VI. Conclusions et recommandations

45. La présente section finale énonce des recommandations à appliquer pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres dans la région en s'appuyant sur un régime foncier approprié. Le présent document d'information, quant à lui, doit se lire en parallèle avec un second, «Gouvernance foncière dans le contexte de la gestion intégrée des terres et des eaux en Europe et en Asie centrale (ECA/43/23/5)», qui traite du point 5 de l'ordre du jour, intitulé Gouvernance foncière et neutralité en matière de dégradation des terres en Europe et en Asie centrale.

46. Conséquence de facteurs biophysiques et socioéconomiques exacerbés par le changement climatique, la dégradation des terres et des ressources naturelles est l'un des plus grands défis que doivent affronter plusieurs pays de la région. Ces terres dégradées, il faut que les pays les restaurent pour pouvoir mettre en œuvre leurs multiples priorités nationales et internationales en matière d'atténuation des effets du changement climatique, d'amélioration des moyens de subsistance, de réduction de la désertification, de restauration des écosystèmes et de conservation de la biodiversité.

47. La fragmentation des terres agricoles en termes de propriété et d'utilisation peut encore entraver fortement la croissance de l'agriculture et la génération de revenus, ainsi qu'une utilisation et une gestion durables des terres de la région.

48. Les deux documents présentent les liens qui existent entre la terre et l'eau et l'importance que revêt pour ces ressources la gouvernance des régimes fonciers, montrant en quoi des instruments polyvalents de remembrement pouvaient faciliter une gestion intégrée des terres et de l'eau.

49. Les recommandations à moyen terme faites aux gouvernements, aux universités, au secteur privé, aux organisations de la société civile, aux organisations internationales, aux donateurs et aux autres acteurs d'Europe et d'Asie centrale sont les suivantes:

⁷ Pour plus d'informations, consulter le site <https://projectgeffao.users.earthengine.app/view/reu-ldn-assessment>.

Intégrer une gouvernance des régimes fonciers dans la gestion des ressources naturelles, y compris la neutralité en matière de dégradation des terres

50. Une gouvernance de la propriété des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles aidera à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et à assurer une gestion durable des terres agricoles, des forêts, des pêcheries, des pâturages, des bassins fluviaux et des autres ressources naturelles.

Adopter une approche fondée sur les liens qui existent entre la terre et l'eau

51. L'amélioration de la gestion des terres et de l'eau doit se faire de manière intégrée, en prenant en compte les liens qui existent entre les deux ressources. Les institutions qui gèrent les ressources en terres et en eau, qu'elles soient publiques, privées, communautaires, non gouvernementales ou autres, doivent coordonner leurs activités afin d'en renforcer les effets et d'éviter les redondances. C'est le seul moyen d'inverser les dommages déjà causés à nos ressources naturelles et d'éviter toute dégradation supplémentaire.

Renforcer l'égalité des genres et accroître l'accès des femmes et des jeunes à la terre et à une gestion durable des terres, et veiller à ce qu'ils participent à la prise de décision

52. Les femmes jouent, dans la gestion durable des ressources naturelles, un rôle essentiel, qui devrait être mieux reconnu. Il faudrait aussi davantage s'employer à faire en sorte qu'elles puissent jouir pleinement de droits fonciers. Il faudra tenir compte de la dimension de genre lorsqu'on mettra en œuvre des projets qui doivent aider à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, et associer de manière significative les femmes aux processus de prise de décision. En donnant à ces dernières les moyens de participer à la prise de décision en matière de gestion foncière, on pourra prendre en compte les spécificités de chaque genre et aider à combler les écarts qui existent entre les hommes et les femmes. Il faut améliorer l'accès des jeunes femmes et hommes à la terre si l'on veut développer les exploitations familiales commerciales.

Renforcer, en les intégrant à la gouvernance foncière, les capacités de suivi de la neutralité en matière de dégradation des terres

53. La capacité des pays à produire des données appropriées et à mesurer les changements d'utilisation des terres est essentielle. Il faut que les pays investissent pour renforcer les capacités de suivi de la neutralité en matière de dégradation des terres et intégrer dans ce suivi des éléments de gouvernance foncière, notamment en convenant d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de mesurer les aspects non seulement biophysiques, mais aussi socioéconomiques. Il pourrait falloir, pour cela, comprendre les dispositions foncières qui régissent les zones destinées à la neutralité et qui font l'objet d'un suivi.

Renforcer la sécurité de la propriété des terres et des ressources en eau

54. Réfléter les principes des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale dans les politiques nationales afin que les droits fonciers légitimes soient reconnus, respectés et sauvegardés. Lorsque les utilisateurs sont sûrs que leur accès aux ressources naturelles est garanti et qu'ils peuvent compter sur cet accès dans un avenir prévisible, ils sont plus enclins à en prendre soin et à éviter qu'elles ne se dégradent. Les agriculteurs dont les droits de propriété sont garantis sont également plus enclins à investir dans le développement de leur exploitation.

Favoriser le développement et le renforcement des marchés fonciers agricoles et accroître l'investissement dans une gestion durable des terres

55. Des marchés fonciers fonctionnels permettent d'utiliser les terres plus efficacement et durablement. Ils peuvent également permettre à de nouveaux agriculteurs d'accéder à la terre et aux investissements privés de croître dans l'agriculture et les zones rurales. Bénéfique pour la production agricole, une gestion durable des terres l'est donc aussi pour les entreprises. Il faudrait accroître les investissements privés et publics qui favorisent ce type de gestion.

Appliquer des instruments polyvalents de remembrement pour une gestion intégrée des terres et de l'eau

56. Les instruments de remembrement et de mise en réserve de terres peuvent dans une grande mesure, surtout lorsqu'ils sont appliqués dans le cadre d'une démarche polyvalente, améliorer dans toute l'Europe, dans les mêmes zones de projet, les structures agricoles inefficaces et faciliter l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la neutralité en matière de dégradation des terres, la restauration de la nature, le renforcement de la biodiversité et l'amélioration de l'état de l'environnement.

Références

- Cherlet, M., Hutchinson, C., Reynolds, J., Hill, J., Sommer, S., von Maltitz, G. (Eds.).** 2018. *World Atlas of Desertification*. Publication Office of the European Union, Luxembourg. doi: 10.2760/06292
- Cowie, A.** 2020. *Guidelines for land degradation neutrality: a report prepared for the Scientific and Technical Advisory Panel of the Global Environment Facility*. UNCCD, Washington, D.C.
- Eggermont, H., Balian, E., Azevedo, J. M. N., Beumer, V., Brodin, T., Claudet, J., et al.** 2015. Nature-based solutions: new influence for environmental management and research in Europe. *GAIA-Ecological perspectives for science and society*, 24(4), 243-248.
- FAO.** 2022. *Overview of Land Degradation Neutrality (LDN) in Europe and Central Asia*. FAO.
- FAO.** 2002. *FAO Land Tenure Studies 3: land tenure and rural development*. Rome. [Cited 27 September 2021]. <http://www.fao.org/3/y4307e/y4307e.pdf>
- FAO.** 2012. *Voluntary guidelines on the governance of tenure: At a glance*. Rome. [Cited 27 September 2021]. <http://www.fao.org/3/i3016e/i3016e.pdf>
- FAO.** 2017. *Global Soil Organic Carbon Map version 1.0*. Rome. 5 pp. <http://www.fao.org/3/i8195e/i8195e.pdf>
- FAO.** 2020. *Smallholders and Family Farms in Europe and Central Asia. Regional Synthesis Report 2019*. Budapest. <https://doi.org/10.4060/ca9586en>
- González-Roglich, M., Zvoleff, A., Noon, M., Liniger, H., Fleiner, R., Harari, N. & Garcia, C.** 2019. Synergizing global tools to monitor progress towards land degradation neutrality: Trends.Earth and the World Overview of Conservation Approaches and Technologies sustainable land management database. *Environmental Science and Policy*, 93: 34–42.
- IPCC.** 2019. *Climate change and land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*.
- IPCC.** 2022. Land degradation. In: *Climate Change and Land: IPCC Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse Gas Fluxes in Terrestrial Ecosystems* (pp. 345-436). Cambridge: Cambridge University Press. doi:10.1017/9781009157988.006
- IPCC.** 2023. *Climate Change 2023: Synthesis Report. A Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, H. Lee and J. Romero (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, (in press)Orr, B.J., Cowie, A.L., Castillo Sanchez, V.M., Chasek, P., Crossman, N.D., Erlewein, A., Louwagie, G., Maron, M., Metternicht, G.I., Minelli, S., Tengberg, A.E., Walter, S. & Welton, S. 2017. Scientific conceptual framework for land degradation neutrality. Report of the Science-policy Interface. Bonn, United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD). 128 pp. (also available at https://www.unccd.int/sites/default/files/documents/2019-06/LDN_CF_report_web-english.pdf).

Liniger, H., Harari, N., van Lynden, G., Fleiner, R., de Leeuw, J., Bai, Z., & Critchley, W. 2019. Achieving land degradation neutrality: The role of SLM knowledge in evidence-based decision-making. *Environmental Science and Policy*, 94, 123-134. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.01.001>

Orr, B.J., Cowie, A.L., Castillo Sanchez, V.M., Chasek, P., Crossman, N.D., Erlewein, A., Louwagie, G., Maron, M., Metternicht, G.I., Minelli, S. & Tengberg, A.E. 2017. Scientific conceptual framework for land degradation neutrality. In: *A report of the Science-policy Interface*. United Nations Convention to Combat Desertification (UNCCD), Bonn, Germany (pp. 1-98).

Pradhan, P., Costa, L., Rybski, D., Lucht, W. & Kropp, J.P. 2017. A systematic study of sustainable development goal (SDG) interactions. *Earth's Future*, 5: 1169–1179.

Sewell, A., van der Esch, S. & Löwenhardt, H. 2020. *Technical note on methodology for the Global Restoration Commitments Database*. The Hague, PBL Netherlands Environmental Assessment Agency. <https://www.pbl.nl/en/publications/technical-note-on-methodology-for-the-global-restoration-commitments-database>

Teich, I., Gonzalez Roglich, M., Corso, M.L. & García, C.L. 2019. Combining earth observations, cloud computing, and expert knowledge to inform national level degradation assessments in support of the 2030 development agenda. *Remote Sensing*, 11(24): 2 918.

Teich, I., Harari, N., Caza, P., Henao-Henao, J.P., Lopez, J.C., Raviolo, E., Díaz-González, A.M., González, H., Bastidas, S., Morales-Opazo, C. and García, C.L. 2023. An interactive system to map land degradation and inform decision-making to achieve Land Degradation Neutrality via convergence of evidence across scales: a case study in Ecuador. *Land Degrad Dev*. Accepted Author Manuscript. <https://doi.org/10.1002/ldr.4645>

UNCCD. 2015a. *Decision 3/COP.12. Integration of the Sustainable Development Goals and targets into the implementation of the United Nations Convention to Combat Desertification and the Intergovernmental Working Group report on land degradation neutrality*. [Cited 20 March 2023]. <https://www.unccd.int/sites/default/files/inline-files/dec3-COP.12eng.pdf>

UNCCD. 2015b. *Land degradation neutrality: resilience at local, national and regional levels*. [Cited 20 March 2023]. https://www.unccd.int/sites/default/files/relevant-links/2017-08/v2_201309-unccd-bro_web_final.pdf

UNCCD. 2019a. *Preliminary analysis –strategic objective 1: To improve the condition of affected ecosystems, combat desertification/land degradation, promote sustainable land management and contribute to land degradation neutrality*. [Cited 20 March 2023]. https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-03/ICCD_CRIC%2817%29_2-1822319E.pdf

UNCCD. 2019b. *Decision 26/COP.14. Land tenure*. [Cited 20 March 2023]. <https://www.unccd.int/sites/default/files/sessions/documents/2019-11/26-cop14.pdf>

UNCCD. 2019c. *Land degradation neutrality for biodiversity conservation* https://catalogue.unccd.int/1340_LDN_BiodiversityGM_Report.pdf

UNCCD. 2021a. Achieving land degradation neutrality. In: *Land & Life*. [Cited 20 March 2023]. <https://www.unccd.int/land-and-life/land-degradation-neutrality/overview>

UNCCD. 2021d. UNCCD is ready to welcome countries to the new Peace Forest Initiative. In: *Press Releases*. [Cited 20 March 2023]. <https://www.unccd.int/news-events/unccd-ready-welcome-countries-new-peace-forest-initiative>

UNCCD. 2023. *Study on land degradation, climate change and migration nexus in Central Asia*.

World Bank. 2012. Natural capital: managing resources for sustainable growth. In: *Inclusive green growth: the pathway to sustainable development*, pp. 105–131. Washington, D.C., World Bank. http://siteresources.worldbank.org/EXTSDNET/Resources/Inclusive_Green_Growth_May_2012.pdf

World Resources Institute. 2019. *World resources report. Creating a sustainable food future. A menu of solutions to feed nearly 10 billion people by 2050*. <https://reliefweb.int/report/world/world-resources-report-creating-sustainable-food-future-menu-solutions-feed-nearly-10>